

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2010 A 18H30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt, régulièrement convoqué le 2 février 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Paul DASTILLUNG, Président

Etaient présents : MM. V. BECK, G. BOUTRON, TJ. HERSTOWSKI, R. MAREK, JL. WOZNIAK, D. BAYART, J. BOROWSKI, F. CLAISER, C. GILLET, S. JOTZ, G. KOENIG, E. MAIWURM, H. MALESKA, JC. MICHEL, P. MORITZ, G. PEXOTO, JF. WOLF

Etaient excusés : Mme J. JACQUEMIN, MM. F. GATTI, H. JAGER, R. JAGER respectivement suppléés par MM. JP. DASTILLUNG, E. BENOIST, JM. LANCELOT, J. KOLLMANN

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc WOZNIAK

Liste des affaires soumises au Conseil :

I - AFFAIRES FINANCIERES

- 1°) Budget primitif 2010 (Budget général et service assainissement)
- 2°) Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 3°) Dotation de compensation 2010
- 4°) Fixation du montant de la participation 2010 du Budget Général au service assainissement pour l'assainissement pluvial
- 5°) Fixation du tarif de la redevance d'assainissement
- 6°) Placement de trésorerie - communication
- 7°) Versement de fonds de concours

II - MISSION LOCALE

- 1) Appel à cotisation 2010

III - STADE NAUTIQUE

- 1) Attribution d'une indemnité au régisseur de recettes

IV - PERSONNEL

- 1) Création de poste TNC 4.5h à compter du 1^{er} mars 2010
- 2) Création d'un poste de bibliothécaire

V - MARCHES - TRAVAUX

- 1) Résultat de l'appel d'offres pour le marché pour l'acquisition du fonds documentaires pour la Médiathèque intercommunale du Warndt
- 2) Résultat des consultations pour les équipements informatiques de la Médiathèque intercommunale du Warndt

VI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI

- 1°) Participation financière 2009 et 2010 à l'AGEME
- 2°) AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS N°1 ET N°4 SUITE A L'APPROBATION DU CRAC DU MOIS DE SEPTEMBRE 2009
- 3°) Convention avec l'EPFL - autorisation de signature

4°) CNIE - Appel à cotisation 2010

VII - DIVERS ET COMMUNICATIONS

1) Marché pour les contrôles réglementaires périodiques à réaliser dans les bâtiments et sur les équipements propriété des membres du groupement

I - AFFAIRES FINANCIERES

1°) Budget primitif 2010 (Budget général et service assainissement)

M. le Président présente le Budget Primitif 2010 à l'assemblée communautaire :

Budget Général :

La section de fonctionnement a été votée avec 6 346 814 € et la section d'investissement avec 1 203 100 €.

Service Assainissement :

1 126 976 € ont été inscrits en section de fonctionnement et 550 000 € en section d'investissement.

Le budget principal est adopté.

M. PEXOTO regrette le désengagement croissant de l'Etat.

Mme BOROWSKI vote contre le budget principal qu'elle trouve pas assez ambitieux.

Le budget du service assainissement est adopté à l'unanimité.

Mme BOROWSKI s'étonne de ne pas voir apparaître dans le budget principal la valeur des acquisitions de terrains pour la Zone d'Aménagement Concertée ainsi que les dépenses prévisibles pour le projet photovoltaïque.

M. le Président lui indique que les terrains non encore propriété de la ville de CREUTZWALD devraient être acquis par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) qui les revendra ensuite à la CCW.

M. WOZNIAK ajoute que l'ambition a un coût. Pour réaliser des projets d'envergure, comme la réalisation de la ZAC aujourd'hui, la CCW devra avoir recours à l'emprunt qui, au final, pèsera sur les ménages.

2°) Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de porter en 2010 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7,93 %.

Décision : adopté

M. BOUTRON rejoint, pour l'adoption de ce point, la remarque de M. PEXOTO qui dénonce le désengagement croissant de l'Etat.

M. PEXOTO craint que le fait d'augmenter le taux de la TEOM ait un effet négatif sur la population. D'un côté la CCW incite les habitants à plus et à mieux trier, d'un autre côté, ces habitants qui font des efforts sont plus fortement imposés.

M. le Président estime qu'il faut porter le message du tri dans les écoles. Il faut sensibiliser la population dès le plus jeune âge.

M. PEXOTO regrette aussi le système de facturation de l'eau. Il pense que la facturation devrait être établie non pas au compteur d'arrivée mais à la sortie.

3°) Dotation de compensation 2010

Rapporteur : M. le Président

L'article 86 V de la loi du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale institue une attribution de compensation à chaque membre d'un EPCI ayant opté pour la taxe professionnelle unique.

La Communauté de Communes du Warndt doit communiquer le montant prévisionnel de l'attribution de compensation à chaque commune membre. Cette attribution est égale au produit de la TP et certaines compensations de l'Etat perçues l'année précédant l'institution de la TPU. Elle est diminuée du montant net des charges transférées.

Le transfert de charges opéré par chaque commune membre étant supérieur ou égal au transfert de recettes, il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de ne pas verser de dotation de compensation en 2010 et de confier à M. le Président de la Communauté de Communes du Warndt le soin de notifier cette décision aux 5 communes membres.

Décision : adopté

4°) Fixation du montant de la participation 2010 du Budget Général au service assainissement pour l'assainissement pluvial

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de fixer en 2010 le montant de la participation à l'assainissement

pluvial du Budget Général au Budget d'Assainissement à 185 975.45 €. La Communauté de Communes du Warndt versera au SMIASB la participation des communes de Bisten-en-Lorraine, Guerting, Ham-sous-Varsberg et Varsberg à raison de 49 003.75 €.

Décision : adopté

5°) Fixation du tarif de la redevance d'assainissement

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de porter pour l'exercice 2010 la redevance assainissement à 1.15 € HT le m3 pour les habitations raccordées au réseau d'assainissement de Creutzwald, la redevance due par les habitants de Bisten-en-Lorraine, Guerting, Ham-sous-Varsberg et Varsberg étant fixée par le SMIASB.

La participation reversée par le SMIASB pour les usagers de Ham-sous-Varsberg raccordés au réseau d'assainissement de CREUTZWALD passe de 0.87 € HT le m3 à 1.00 € HT le m3 en 2010. Ce tarif est révisé dans les mêmes conditions que celui appliqué aux habitants de CREUTZWALD.

Décision : adopté

6°) Placement de trésorerie - communication

Rapporteur : M. le Président

Un placement en Bons du Trésor Négociables de 300 000 € a été réalisé le 14/01/2010. Le taux de précompte est de 0.62%, ce qui signifie que la somme de 298 131.05 € a été débitée du compte de la CCW.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

7°) Versement de fonds de concours

Rapporteur : M. le Président

La commune de GUERTING sollicite la CCW pour l'octroi d'un fonds de concours de 6 989.98 € dans le cadre de la mise aux normes du terrain de football de la commune.

Le total des travaux s'élève à 34 949.91 € HT.

La commune de GUERTING financera 10 484.97 €, soit 30% du projet.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le versement de ce fonds de concours de 6 989.98 €.

Décision : adopté

II - MISSION LOCALE

1) Appel à cotisation 2010

Rapporteur : M. le Président

La Mission Locale, association de droit privé, assure une mission de service public en apportant un appui personnalisé aux jeunes dans le domaine de la recherche d'emploi, afin de favoriser l'insertion professionnelle des 16/25 ans. Il s'agit de les inscrire dans une démarche de recherche d'emploi, de contrats en alternance ou de formation.

La participation des collectivités et EPCI est de 1.26 € par habitant. Le montant de la cotisation 2010 de la CCW s'élève donc à 23 550.66 €.

Le versement de cette subvention s'effectuera en deux temps : la première moitié sera versée en début d'année dès la décision du conseil, et l'autre après justification du service fait (présentation du bilan).

Il est demandé au conseil de la CCW d'autoriser le paiement de la cotisation de 23 550.66 € pour l'année 2010.

DECISION : adopté

En réponse à M. BOUTRON, M. le Président propose que M. GUITTER vienne présenter l'association aux membres du Conseil lors d'une prochaine séance.

III - STADE NAUTIQUE

1) Attribution d'une indemnité au régisseur de recettes

Rapporteur : M. le Président

L'arrêté ministériel du 28 mai 1999 permet d'attribuer aux régisseurs de recettes une indemnité de responsabilité destinée à couvrir leurs frais d'assurance et de cautionnement.

Lors de la séance du 10 février 2005, le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a accordé à M. Serge WOLF une indemnité annuelle de 320,15 € correspondant à la tranche de recettes mensuelles comprises entre 18 294,03 € et 38 112,25 € et à un cautionnement de 3 811,23 €.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de reconduire cette indemnité.

Décision : adopté

IV - PERSONNEL

1) Création de poste TNC 4.5h à compter du 1^{er} mars 2010

Rapporteur : M. le Président

Pour les besoins des services il conviendrait de créer un poste d'adjoint du patrimoine, 1^{er} échelon, à temps non complet pour une durée de 4.5h par semaine.

Décision : adopté

3) Création d'un poste de bibliothécaire

Rapporteur : M. le Président

Pour les besoins des services il conviendrait de créer un poste de bibliothécaire. L'agent recruté, que ce soit en qualité de titulaire ou de contractuel, serait rémunéré sur la base de l'échelle de rémunération du grade de bibliothécaire pour une durée de trois ans renouvelables une fois.

Décision : adopté

M. WOZNIAK demande à M. le Président si l'année passée à la ville de CREUTZWALD sera prise en compte dans le calcul des 6 ans. Il explique aux conseillers présents qu'au bout de 6 années passées en qualité de non titulaire, l'agent obtient automatiquement un CDI. M. le Président répond par l'affirmative. La personne transférée de la ville de CREUTZWALD à la CCW devrait bénéficier d'un CDI dès 2015.

V - MARCHES - TRAVAUX

1) Résultat de l'appel d'offres pour le marché pour l'acquisition du fonds documentaires pour la Médiathèque intercommunale du Warndt

Rapporteur : Le Président

Une procédure formalisée d'appel d'offres a été mise en œuvre pour le marché pour l'acquisition du fonds documentaire pour la Médiathèque intercommunale du Warndt.

Une annonce a été publiée au JOUE et au BOAMP le 4 novembre 2009.

Le marché se divise en 3 lots :

Lot 1 : Ouvrages papier

Lot 2 : Ouvrage CD

Lot 3 : Ouvrage DVD

La date limite de dépôt était fixée au 15 décembre 2009 à 12 h 00 et 7 entreprises ont déposé des offres.

Pour les 3 lots le marché prendra effet à la date de la notification et pour une durée de un an. Le Pouvoir Adjudicateur pourra, expressément et de manière discrétionnaire, décider de reconduire ou non, le marché pour une année supplémentaire. Le marché pourra être reconduit au maximum trois fois et la durée totale du marché ne pourra pas dépasser quatre ans.

La commission d'appel d'offres a siégé régulièrement les 16 et 22 décembre 2009 et a retenu les offres suivantes :

- Lot 1 : ALIZE SFL de 93200 SAINT DENIS
Pour un montant TTC de 963,54 €

- Lot 2 : GAM de 74000 ANNECY
Pour un montant TTC de 6 781,44 €

- Lot 3 : ADAV de 75020 PARIS
Pour un montant TTC de 9161,05 €

Le marché porte, pour une période de 4 ans, sur 30 000 ouvrages papier, 5 000 CD et 3 000 DVD.

Il est proposé au Conseil de la CCW de bien vouloir autoriser Monsieur Le Président à signer les marchés à bon de commande à intervenir.

Décision : adopté

1) Résultat des consultations pour les équipements informatiques de la Médiathèque intercommunale du Warndt

Rapporteur : Le Président

Les services ont procédé à plusieurs consultations pour les équipements informatiques de la Médiathèque Intercommunale du Warndt.

Ces consultations avaient pour but de choisir un fournisseur :

- pour le matériel informatique
- pour le logiciel de gestion de la médiathèque
- pour les équipements de protection et d'identification des ouvrages par RFID

Le résultat de ces consultations est le suivant :

- Pour le matériel informatique, la société INTEGRASYS de 57600 Forbach a été retenue pour un montant TTC de 29 249,67 €
- Pour le logiciel de gestion, la société AFI de 77185 LOGNES a été retenue pour un montant TTC, option comprise, de 27 873 €

- Pour les équipements de protection et d'identification des ouvrages, la société IDENT de 75011 PARIS pour un montant TTC de 51 924,04 €

En ce qui concerne le logiciel de gestion de la Médiathèque, un contrat de maintenance sera mis en place, incluant la maintenance du système et du logiciel, les mises à jour, les évolutions du logiciel pour un montant annuel de 4 166,37 € TTC.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

M. le Président, en réponse à Mme GILLET, précise que 9 ordinateurs, un serveur et les licences publiques ont été commandés. Il ajoute que le public pourra réserver ses livres, CD, DVD depuis son domicile.

VI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI

1°) Participation financière 2009 et 2010 à l'AGEME

Rapporteur : M. le Président

Lors de sa séance du 13 juillet 2004, le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a adhéré à l'Agence pour l'Expansion de Moselle Est et voté les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Agence.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de voter :

- pour l'année 2009 la participation de la Communauté de Communes du WARNDT à l'AGEME à hauteur de 1.25 € par habitant soit 23 569 € et d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir avec l'AGEME.
- pour l'année 2010 la participation de la Communauté de Communes du WARNDT à l'AGEME à hauteur de 1.37 € par habitant soit 25 607 € pour 18 691 habitants (chiffres recensement INSEE 2007) et d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir avec l'AGEME.

Décision : adopté

M. le Président fait savoir que Mme BEHR a été remplacée par François SIATTE, personne très compétente qui connaît bien les élus du territoire.

M. PEXOTO questionne M. le Président sur la raison de la hausse de près de 10%.

M. le Président rappelle que les financements des partenaires régionaux et départementaux diminuent sans cesse. A cela s'ajoute le retrait progressif du FIBM. M. LORCHAT, Président de l'AGEME, fait son possible pour maintenir des finances stables. Les collectivités sont donc sollicitées.

2°) AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS N°1 ET N°4 SUITE A L'APPROBATION DU CRAC DU MOIS DE SEPTEMBRE 2009

Rapporteur : M. le Président

Dans sa séance du 22 Septembre 2009 le conseil de la Communauté de Communes du Warndt avait approuvé le compte rendu annuel d'activités de l'année 2008.

Ce Compte rendu prévoyait l'inscription d'une participation de 1 100 000 € dont 350 000 € au titre de l'année 2009.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le président :

- à signer l'avenant N° 1 à la convention financière entre la Communauté de communes du Warndt et la Société d'Equipement du Bassin Lorrain « SEBL » accordant une avance complémentaire de 180 000 € nécessaire au Budget de l'opération.
- à signer l'avenant N° 4 entre la Communauté de Communes du Warndt et la SEBL prévoyant une subvention de 350 000 € en 2009 et 375 165 € en 2011 permettant d'équilibrer le budget de l'opération.

Décision : adopté

3°) Convention avec l'EPFL - autorisation de signature

Rapporteur : M. le Président

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

4°) CNIE - Appel à cotisation 2010

Rapporteur : M. le Président

La Communauté Numérique Interactive de l'est nous a fait parvenir pour 2010 le montant de la cotisation calculée sur la base de 0.08 € par habitant soit une somme de

$18\ 691 \times 0.08 \text{ €} = 1\ 495.28 \text{ €}$

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de donner son accord pour le paiement de cette cotisation.

Décision : adopté

VII - DIVERS ET COMMUNICATIONS

Marché pour les contrôles réglementaires périodiques à réaliser dans les bâtiments et sur les équipements propriété des membres du groupement

Rapporteur : M. le Président

Un groupement de commande entre la Communauté de Communes du Warndt, la Ville de Creutzwald, la commune de Ham-sous-Varsberg, la Commune de Varsberg, la commune de Guerting et le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud Bisten a été signé.

La Communauté de Communes du Warndt a été désignée comme coordonnateur du groupement.

Une consultation a été lancée le 6 octobre 2009 pour le marché cité en objet.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Président a décidé d'attribuer le marché le 21 décembre 2009, conformément à la décision du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt en date du 08 avril 2008 concernant la délégation de pouvoir, à :

DEKRA de Moulins les Metz

Pour un montant annuel total de 63 632 € HT, soit 75 984,26 € TTC

La part pour la CCW est de 8 233 € HT, soit 9 846,67 € TTC

Le contrat est conclu pour une durée de un an et renouvelable expressément sans pouvoir dépasser une période maximale de trois ans.

Le Conseil de la C.C.W. donne acte de cette communication à Monsieur le Président.

M. BOUTRON présente le bilan de l'opération « la piscine à 1 € ». Bien que la fréquentation ait été en baisse par rapport à l'an passé, le nombre d'utilisateurs a crû de près de 50% par rapport à 2008, année de référence sans tarification spéciale pour les vacances de Noël. Les recettes sont en hausse également, malgré la faible tarification.

M. le président annonce la fermeture de la bibliothèque intercommunale du 16 au 18 février. Le personnel se formera au nouveau logiciel de gestion des fonds.

M. le Président annonce le nouveau chiffre de la population. Il est issu du recensement réalisé en 2007. La nouvelle population s'élève à 18 691 habitants (18 855 habitants lors du recensement 2006).

M. WOZNIAK critique la valeur de ce recensement partiel effectué sur un échantillon de 8% de la population.

M. BOUTRON ajoute qu'en 2009 la population de VARSBERG a été comptée réellement. Elle s'élève à 981 habitants. L'estimation servant de base en 2009 prend en compte la population théorique de l'INSEE, valeur 2007, qui s'élève à 975 habitants.

A la demande de M. PEXOTO, M. le Président sollicite l'accord du Conseil pour adopter la **motion suivante** :

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt dénonce le nouveau mauvais coup gouvernemental porté contre la corporation minière. Par décret du 31 décembre 2009, paru le 4 janvier au JO, le gouvernement supprime l'article 2-2 B régissant le fonctionnement du régime minier. Il fait partie des acquis et des particularités minières, concourant à la gratuité des soins d'une population âgée, éloignée de l'offre de soins, souffrant de multiples pathologies.

Cet article découlait de la volonté des caisses de sécurité sociale minière (SSM) de continuer à assurer le meilleur accès aux soins notamment par la prise en charge des transports pour accéder aux médecins spécialistes, aux chirurgiens dentistes, à tous actes techniques et aux cures dont ont besoin les veuves, les anciens mineurs et leur famille.

Cette suppression va laisser beaucoup d'affiliés sans offre de santé accessible et risque de les conduire à devoir renoncer à se soigner, ce qui est intolérable.

Malgré les engagements officiels de garantie de la gratuité des soins et ce jusqu'au dernier affilié, ce décret est une attaque directe aux droits et acquis de la corporation minière,

Le Conseil Communautaire demande le respect des termes du Pacte Charbonnier et exige l'annulation immédiate du décret.

DECISION : ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h20.